

INFORMATION TRAVAUX

Le 24 septembre 2026,

Madame, Monsieur,

Le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais a démarré les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées présents sous la rue du Salamot, chemin du Peilladoux et chemin du Camping sur la commune de TULLINS en août 2026.

Les travaux de renouvellement des réseaux sous le chemin du Salamot arrivent à leur terme. L'entreprise de travaux CARE TP va donc prochainement démarrer les travaux sur le chemin du Peilladoux puis sur le chemin du Camping.

Ces travaux sont découpés en deux grandes phases successives :

- phase 1 : travaux traditionnels de terrassement pour la pose de la nouvelle conduite d'eau potable et réparations ponctuelles du réseau d'eaux usées.
- phase 2 : travaux de chemisage du réseau d'eaux usées.

Ce courrier concerne les travaux de phase 1 pour le chemin du Peilladoux et le chemin du camping jusqu'au carrefour avec l'avenue du Peuras.

Le démarrage des travaux sur le chemin du Peilladoux est prévu le jeudi 1^{er} octobre 2026 pour une durée estimée de 6 semaines environ.

La circulation au droit du chantier sera impactée de la manière suivante :

- circulation interdite avec route barrée de part et d'autre de la zone de travaux, sauf riverains ;
- **l'accès riverain se fera soit depuis l'avenue de St-Quentin, soit depuis le chemin du camping.**

La circulation va revenir à la normale sur la rue du Salamot dès que la réfection de voirie sera terminée.

Concernant votre branchement d'eau potable :

Si nécessaire et conformément à l'article 21 du règlement du service d'eau potable, nous souhaitons profiter de ces travaux pour renouveler votre branchement d'eau potable et réaliser sa mise en conformité.

Si vous êtes concernés par le renouvellement de votre branchement d'eau potable, diverses interventions sont à prévoir sur votre parcelle, suivant les situations :

- le tuyau constituant le branchement sera intégralement renouvelé, de la route jusqu'à l'emplacement actuel du compteur,
- pour les habitats individuels, les compteurs à l'intérieur des maisons seront sortis dans un regard en limite de propriété,
- le regard et le compteur peuvent être renouvelés.

Les travaux en domaine privé seront réalisés après la pose de la canalisation principale sous voirie. Un responsable de l'entreprise en charge des travaux prendra directement contact avec vous.

Nous vous rappelons que l'ensemble des travaux de renouvellement des branchements d'eau potable seront intégralement pris en charge par le Pays Voironnais.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais

Tél. 04 76 67 60 10

Email : contact-eau@paysvoironnais.com

Chemin du Peilladoux et chemin du camping TULLINS

Emprise des travaux – phase 1

